

Orge – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Orge comprend l’orge de printemps et l’orge d’hiver.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s’appliquent à l’orge.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Printemps et hiver Certifiée	a porté l’année précédente : <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d’orge, de blé dur (durum), d’avoine, de seigle, de triticales ou de blé.• une culture d’orge d’une variété différente.• une culture non pédigrée d’alpaste des Canaries, de lin, de carthame ou de tournesol qui a suivi une culture d’orge non pédigrée deux (2) ans auparavant ou une variété différente d’orge deux (2) ans auparavant.
Printemps et hiver Fondation et Enregistrée	a porté l’année précédente : <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d’orge, de blé dur (durum), d’avoine, de seigle, de triticales ou de blé.• une culture d’orge d’une variété différente.• une culture non pédigrée de haricot, d’alpaste des Canaries, de pois chiche, de féverole, de lin, de lentille, de lupin, de pois, de carthame, de soya ou de tournesol qui a suivi une culture d’orge non pédigrée deux (2) ans auparavant ou une variété différente d’orge deux (2) ans auparavant.

Inspection des cultures

Les cultures d’orge doivent être inspectées entre l’épiaison et la maturité.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d’isolement minimales requises entre une culture inspectée et d’autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Orge pédigrée inspectée de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Différentes variétés d’orge ou orge non pédigrée	3 mètres (10 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Blé dur (durum), avoine, seigle, triticales, blé	2 mètres (6 pieds)

Tolérances maximales d'impuretés

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
 - a. Fondation – 1
 - b. Enregistrée – 3
 - c. Certifiée – 8
2. **Pureté mécanique** (autres espèces, dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 10 000 plants)

Autre espèce	Fondation	Enregistrée	Certifiée
Blé dur (durum)	1	1	2
Avoine	2	2	4
Seigle	1	1	3
Triticale	2	2	4
Blé	2	2	8